

# Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°57 - décembre 2015

Association loi de 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, membre de la conférence des OING et OSC de La Francophonie

## L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

### Charte européenne des langues régionales et minoritaires : Une nouvelle tempête « essuyée » ?

Le président de la République a réactivé en 2015 sa promesse de 2012 de proposer la ratification de la Charte des langues européennes et minoritaires signée sous M. Jospin en 1999. Un projet de texte de révision constitutionnelle a été soumis au Parlement, pour adoption dans les mêmes termes par les deux Chambres, afin d'obtenir ensuite le vote du Congrès à la majorité des trois cinquièmes. Notre dossier est de nouveau consacré à cette question récurrente. Notre position est favorable à certaines aides, privées et publiques, aux langues régionales enracinées, mais hostile à des aides de même nature aux langues minoritaires non enracinées et importées. Le seul butoir mis au développement des langues enracinées devrait être, selon nous, l'absence de statut officiel ; et la langue de l'enseignement dans les établissements publics doit rester, pour chaque élève, le français, majoritairement.

Le projet gouvernemental était un compromis permettant de contourner en fait les articles premier et 2 de la Constitution, qui disposent que la République est indivisible et que sa langue officielle est le français. Ces principes interdisent qu'il soit reconnu des droits propres, par exemple linguistiques, à un groupe humain identifié et distinct du corps national indivisible.

Le Sénat a adopté le 27 octobre la motion de Pierre Bas, opposant une question préalable de constitutionnalité, et décidé ainsi qu'il n'y avait plus lieu de délibérer sur le projet. Celui-ci introduisait en effet deux contradictions : la première dans le système juridique du Conseil de l'Europe ; la seconde dans l'ordre juridique français, compte tenu des décisions et avis antérieurs du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel. La révision aurait imposé de déroger aux principes constitutionnels auxquels les Français sont attachés : égalité des citoyens, unité de la République ; et le français seule langue officielle depuis 1539 avec l'ordonnance non abrogée de Villers-Cotterêts.

La loi peut suffire à mieux protéger les langues régionales, précieux éléments du patrimoine de la nation (Constitution, art. 75-1). La protection législative et réglementaire existe déjà, et n'est pas inefficace. Elle ne pèserait plus guère si l'anglais venait à remplacer le français dans ses fonctions essentielles. Le *globish* se substituant au français chez nous y balayerait sans peine dans les faits toutes les autres – modestes – rivales.

Les articles de notre dossier permettent de mesurer l'enjeu. En réalité, deux desseins politiques utilisent la charte contre le français, malgré toutes les protestations de plein respect pour elle :

- Des dirigeants français l'utilisent pour des calculs électoraux, comme ils le font des « accommodements raisonnables » envers une religion, de l'« accueil » aux vrais et faux réfugiés, dits « migrants ».
- Au niveau supérieur, international, de la politique, le dessein de l'empire et de l'UE est de casser les États, cadres de démocratie et de puissance, au premier chef la France, parangon de l'État-nation, obstacle au remodelage de l'humanité en un troupeau docile ou « coquette » d'individus amalgamés, indistincts, homogénéisés, transformés en simples consommateurs de produits standardisés épanchés par d'immenses entreprises mondiales.

Car la charte vise surtout à modifier la vie publique en y donnant un rôle **officiel** aux langues régionales, peut-être aux autres minoritaires. Briser l'ossature de chaque nation rivale (sauf de l'Allemagne ?). Diviser pour régner, dans une stratégie de « Grande démolition », de chaos savamment provoqué, déjà appliquée au Moyen-Orient et en Europe orientale. Or, toucher au français officiel, depuis 1539, c'est, dans notre nation fondée sur l'histoire et la volonté, déconstruire ce qui a été bâti, puis accepté, aussi plébiscité, depuis des siècles par la monarchie puis par les autres régimes jusqu'à ce jour. C'est toucher au droit et à l'égalité des citoyens. L'officialité met en cause à la fois l'État et la nation historique et charnelle.

Avec la ratification de la charte, la vie publique serait donc communautarisée. Et, face à l'atomisation en communautés territoriales et autres, le seul élément de cohésion deviendrait la langue et la pensée de la mondialisation : l'anglais.

Un tel bouleversement pourrait, certes, être proposé. Merci au Sénat de l'avoir repoussé car il y faudrait, au moins, un référendum.

*Albert Salon*

**L'assemblée générale 2015 d'Avenir de la langue française se tiendra**

**Le samedi 23 janvier 2016 de 14 heures à 18 heures  
au lycée Henri-IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris  
(autobus 89 et 84, métro Maubert-Mutualité – RER Luxembourg)**

**La présence de tous les adhérents est vivement encouragée**

**ENEZ NOMBREUX !**



## VIE DE L'ASSOCIATION

### **RAPPEL**

**L'assemblée générale 2015 d'Avenir de la langue française se tiendra**

**Le samedi 23 janvier 2016 de 14 heures à 18 heures**  
**au lycée Henri-IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris**  
(autobus n° 89 et 84, métro Maubert-Mutualité – RER Luxembourg)

**La présence de tous les adhérents est vivement encouragée**

**VENEZ NOMBREUX !**

**PENSEZ À VOUS METTRE À JOUR DE COTISATIONS**  
**(seuls les adhérents à jour ont la possibilité de voter)**

### **Un grand merci à tous !**

Le conseil d'administration d'ALF remercie chaleureusement les nombreux adhérents et amis qui ont réagi à l'appel de fonds lancé par la trésorière, Sophie Chevreuse. Les cotisations anticipées et les dons reçus à la suite de cet appel exceptionnel ont permis de ramener la trésorerie de l'association à son niveau habituel, rétablissant l'équilibre du budget malgré la très forte et accidentelle diminution d'une subvention privée. Une lettre personnelle de remerciements a été adressée à chacun de ces généreux donateurs par le président.

Grâce à cela, l'exercice 2016 s'annonce sous de bons auspices, malgré une diminution probable des entrées de cotisations liée à l'anticipation de versements qu'ont faite de nombreux adhérents.

Le compte de résultats joint à la convocation à l'AG du mois de janvier a été établi fin novembre en provisionnant les dépenses et les recettes de fin d'année ; ce compte sera ajusté en fonction des opérations réelles lors de sa présentation en AG.

### **ATTENTION !**

Du fait de l'état d'urgence et des menaces persistantes d'attentats, il sera demandé à tous les présents de présenter une pièce d'identité pour pénétrer dans le lycée Henri-IV, et d'accepter d'ouvrir leurs sacs et bagages à la demande du personnel de sécurité. La présence de leurs noms sur la liste des membres établie par ALF sera contrôlée à l'entrée.

## FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

### Laurent Lafforgue : Je ne fais plus confiance en l'école, dite républicaine

Le mathématicien français Laurent Lafforgue est récemment intervenu lors de la commission d'enquête sur le service public d'éducation, au Sénat le 2 avril 2015. Il fustige l'état de l'enseignement en France, affirmant n'avoir plus confiance en l'école « républicaine » et ne plus fonder son espérance que sur l'existence « *de petits îlots d'instruction et de transmission des connaissances, grâce au travail d'instituteurs ou de professeurs isolés* ».



**Laurent Lafforgue est un mathématicien qui a fait l'École normale supérieure puis été directeur de recherches au CNRS.**

**En 2000, il est professeur de mathématiques à l'Institut des hautes études scientifiques. Membre du Haut conseil de l'éducation, il en a démissionné après avoir critiqué les experts du ministère de l'Éducation nationale.**

Pour lui, il faudrait « *accorder la priorité absolue à la lecture, à l'écriture, à la grammaire, et à tout ce qui assure la maîtrise de notre langue* » et « *développer l'apprentissage de la littérature, des mathématiques et des sciences, où l'on raisonne vraiment, où l'on démontre, et du latin et du grec, qui, mieux que toute autre discipline, forment l'esprit* ».

Il défend aussi l'idée d'une laïcité entendue comme la non-imposition de leurs convictions par les professeurs. S'il constate que l'amour du savoir est encore présent en France, il reste pessimiste : il a fallu des décennies pour détruire notre excellente école française, il faudra des décennies pour la rebâtir.

Selon lui, l'école mathématique française elle-même, malgré son actuelle excellence, est en danger, car « *les jeunes scientifiques n'ont plus la formation littéraire, philosophique et fondée sur les humanités classiques dont bénéficiaient leurs aînés depuis des siècles. Ils deviennent de bons techniciens de la science, mais il leur manque la capacité de recul et de réflexion conférée par cette formation* ».

## « Big data » ou mégadonnées ?

Depuis plus de douze ans, je fournis des contributions à DECIDEO, la communauté francophone des utilisateurs de données animée par Philippe Nieuwbourg, que je remercie au passage pour son œuvre. Cette communauté permet de disposer d'une source d'information en français sur le monde des systèmes d'information décisionnels, et de ne pas dépendre seulement de sources en anglais. Ainsi, tout irait bien, si la langue française n'était pas envahie par des mots, des expressions venant généralement de l'anglais et qui remplacent des mots français pourtant très clairs. Par exemple, *news* pour nouvelles, *checker* pour vérifier, *casting* pour distribution, *team* pour équipe, *sponsor* pour commanditaire, *workshop* pour atelier, *look* pour présentation, *deal* pour échange, *rush* pour ruée, ou *coach* pour entraîneur.

Les Canadiens francophones, qui sont plus regardants que nous sur la défense de la langue française, désignent sous le nom de *shiak* le sabir anglo-français, du type « *watcher la tivi* », qui fleurit dans certains endroits du Nouveau-Brunswick. En France, rien de tout cela, les élites s'enorgueillissent de truffer leur parler de mot anglais, ou de parler le « *globish* » forme réduite d'angloricain, limitée à huit cents mots faciles et à une syntaxe rudimentaire qui permet l'échange d'informations simplistes. On n'a pas besoin de lire Houellebecq pour comprendre de quel type de soumission cela relève.

Si ce sujet vous intéresse, je vous conseille la lecture d'un livre d'Alain Borer, intitulé *De quel amour blessée – Réflexions sur la langue française* (voir page 32). Dans une partie il y analyse et distingue les différents problèmes que rencontre la langue française, comme la mal-diction qui confond les sons (rai/rais) et les signes (ai/ais) du futur et du conditionnel, de l'imparfait et du passé simple ; la *dé-nomination*, substitution pure et simple de mots anglo-saxons à des mots français disponibles de longue date ; l'illocution, le renoncement aux articles et mots de liaison. Il y a aussi les fredaines, la *mal-diction* de la langue de Coluche, le neutre et bien d'autres dégradations, comme la langue abrégée comme dans « c'est pas sorcier », la disparition du « e » muet comme dans « *chte* » pour « je te », et par-dessus tous les métoplasmes qui sont des fautes de structure de différentes natures, comme dans « positive attitude ». Dans une autre partie de son livre, il présente, explique avec beaucoup d'exemples, les beautés, les subtilités de la langue française, notamment sa clarté, ses nuances et en fin de compte sa précision (lexique & grammaire).

Dans *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*, John Maynard Keynes prédisait et réservait l'abondance seulement aux « peuples capables de préserver leur art de vivre et de le cultiver de manière plus intense, capables aussi de ne pas se vendre pour assurer leur subsistance ».

**Michel Bruley**



## Enquête BVA sur les publics des centres de langue en France

***Nous publions avec plaisir ce communiqué conjoint de la DGLFLF, du CIEP et du Label Qualité français langue étrangère. Il concerne une étude sur les centres qui offrent aux étrangers, en France, l'apprentissage et le perfectionnement du français. Il montre que cette action trop méconnue concerne un nombre important d'étrangers aux motivations diverses, et qu'elle est intéressante aussi sur le plan économique, bien que très loin derrière les recettes apportées dans les pays anglo-saxons par les cours d'anglais de toutes catégories. Elle reste cependant intéressante surtout sur le plan de l'influence culturelle, d'autant plus qu'elle complète le réseau impressionnant de nos établissements à l'étranger : écoles, lycées à programmes français et franco-étrangers ; filières universitaires ; instituts de recherche et de soins ; services culturels et de coopération, et instituts et centres culturels officiels relevant des Affaires étrangères ; établissements de soins et d'enseignement catholiques, protestants, israélites (Alliance israélite universelle, dont le siège mondial est à Paris depuis sa création en 1860) ; centres enseignants et culturels de l'Alliance française, de la Mission laïque française (MLF) ; la plupart de ces institutions étant soutenues par le bénévolat et le mécénat des pays d'accueil. Rappelons aussi que la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) regroupe dans le monde entier 900 000 professeurs. De quoi rejeter le déclinisme ambiant dans ce secteur important de l'action culturelle, et appeler au contraire le pays et ses dirigeants à une pleine prise de conscience et au sursaut.***



En 2007, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) ont créé le label **Qualité français langue étrangère** (FLE). Ce label est attribué aux centres de langue dispensant des cours de français de qualité. Ainsi, il apporte une reconnaissance officielle et assure une promotion institutionnelle.

Une étude, cofinancée par la DGLFLF, le MAEDI et le CIEP, a été conduite par l'Institut BVA du 3 au 24 mars 2015 auprès de 90 centres labellisés. Elle dresse un panorama détaillé du public de ces centres, de leurs motivations et de la richesse des offres de séjours linguistiques. Elle confirme l'efficacité et la pertinence du label Qualité français langue étrangère, met en valeur l'impact économique de cette filière pour les régions françaises et identifie les stratégies de promotion de ce marché. Avec plus de 130 000 inscrits chaque année, un million de nuitées vendues et 115 millions d'euros de chiffre d'affaires, le marché des séjours linguistiques constitue un élément non négligeable de l'attractivité touristique et linguistique de la France.



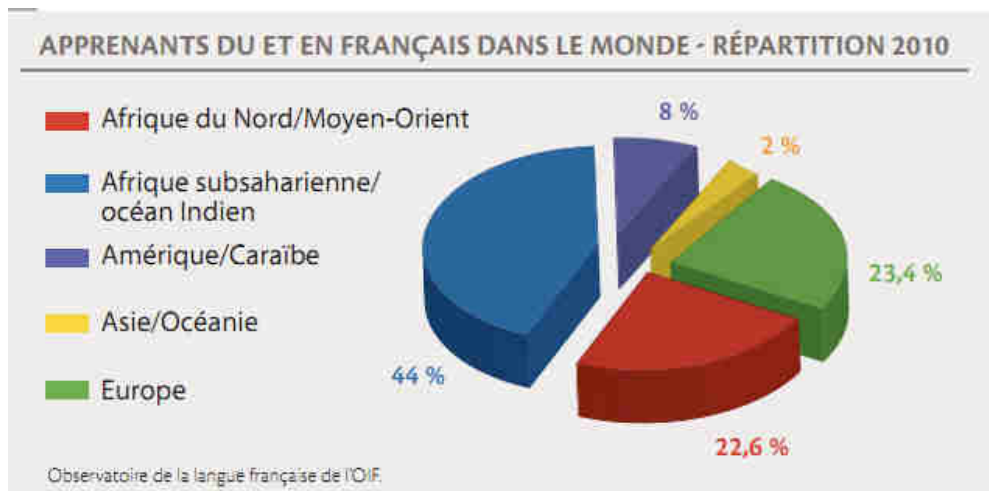
## Qui vient apprendre le français en France, et pourquoi ?

87 % des apprenants sont jeunes, très souvent étudiants et jeunes actifs entre 18 et

34 ans. Plus de la moitié de ces centres accueillent un public scolaire (59 %).

Par ailleurs, le marché des séniors concerne 23 % des centres de langue.

Les motivations de ce public, qui vient apprendre la



langue française en France, peuvent être regroupées en trois domaines d'intérêt : découverte de la culture française, poursuite des études supérieures, réussite de sa carrière professionnelle. Venus de pays européens voisins ou des pays émergents d'Asie et d'Amérique, ils sont souvent d'un niveau débutant ou intermédiaire en langue française.

## Quelles sont les formations et les services proposés ?

L'offre de formation, très diversifiée, permet autant de se préparer aux études supérieures que de découvrir les métiers de l'hôtellerie et de la restauration avec une place importante accordée aux amateurs de gastronomie française mais aussi aux professionnels de la mode ou aux sportifs de plein air. La quasi-totalité des centres proposent des hébergements de qualité, principalement en immersion dans des familles françaises. Une large palette d'activités culturelles et sportives est également proposée par 80 % des centres.

## Comment promouvoir davantage ces séjours à l'étranger ?



**Don't be jealous...**

Si le bouche à oreille reste le meilleur mode de communication des centres, les centres de langue labellisés développent également une stratégie de communication ciblée à l'international, sur des nouveaux publics, nouant des partenariats avec des opérateurs à l'étranger ou avec le réseau culturel français. Le label contribue à développer cette stratégie en renforçant la visibilité des centres de langue auprès de tous les acteurs institutionnels de la mobilité.

*Extraits du communiqué conjoint de la DGLFLF, du MAEDI et du label FLE, diffusé le 9 juin 2015*



## La Francophonie n'est pas peuplée seulement de francophones !

*Dans ces extraits de leurs interventions autour d'une « table ronde » organisée par la fondation Res Publica, en avril 2015, l'académicien Érik Orsenna reprend – avec raison et talent – ce que nous écrivons depuis des années ; tandis que l'ambassadeur Stéphane Gompertz exprime un doute répandu jusqu'au Quai d'Orsay, et que nous déplorons, sur la volonté même des actuels dirigeants de la France de valoriser l'extraordinaire atout que la Francophonie constitue pour la France, pour ses partenaires dans l'OIF, et pour le monde.*

**Érik Orsenna :** « [...] Enfin, je voudrais, à propos de la francophonie, rétablir la vérité et aller contre un optimisme récurrent et malhonnête. Il faut ne pas être sorti de l'hôtel Teranga ou du Sofitel local pour croire qu'on parle encore français en Afrique. En effet, l'apprentissage du français est lié à l'enseignement et, quand l'enseignement s'effondre, c'est le français qui s'effondre. Au Sénégal, dès qu'on s'éloigne de la place de l'Indépendance, il faut avoir une oreille fine et beaucoup d'imagination pour entendre parler français. Les langues locales ont repris un pouvoir énorme et le français comme langue d'unification s'est complètement effondré. Dire que, grâce à l'Afrique, on aura, sans rien faire, 750 millions de locuteurs français à la fin du siècle est absolument malhonnête. Il faudrait pour cela relancer l'enseignement. Dans l'enseignement primaire, les professeurs sont trop peu nombreux, mal et irrégulièrement payés. Au niveau du collège et du lycée, la situation est un peu meilleure. À l'université, c'est une catastrophe. Les étudiants qui ont les meilleurs résultats viennent en général de familles riches. En raison des réductions constantes des bourses offertes aux meilleurs étudiants étrangers, les étudiants africains ne viennent plus en France mais dans les pays de langue anglaise. Les rapports qui se succèdent sur le glorieux avenir de la francophonie sont donc au mieux des vœux pieux, au pire des mensonges. S'il y a un domaine où la France pourrait agir en Afrique, c'est l'éducation, en particulier l'éducation des filles parce que c'est loin d'être gagné ! J'ai pu vérifier partout où je suis allé que, là où on fait des efforts d'adduction d'eau, le taux d'alphabétisation des filles grimpe parce que les jeunes filles ne sont plus obligées d'aller au puits pendant que les hommes sont sous le kaïlcédrat en train de refaire le monde.

Un potentiel inouï, une génération d'entrepreneurs petite en nombre mais bien formée, un besoin énergétique immense, font de l'Afrique, pour les entreprises françaises de ce secteur, une zone passionnante, utile et rémunératrice. Un problème de transition démographique, mais on peut imaginer que dans trente ou quarante ans la tension aura baissé. Une lourde tendance au grand déclin de l'éducation, une montée générale de l'ignorance,



l'école islamique un peu partout (autant dire, dans le primaire, pas d'école du tout), sont des sources de grande inquiétude.

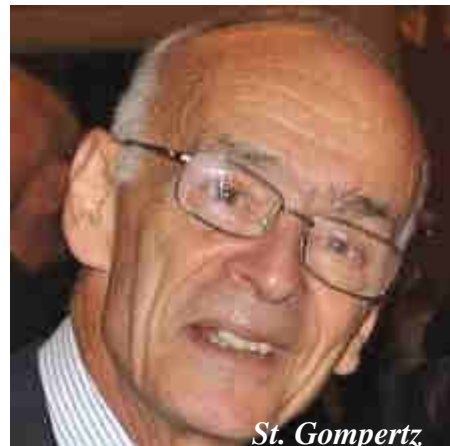
Comme souvent dans les pays pauvres, on observe une intensité accrue de l'inégalité économique : je n'ai jamais vu de gens aussi riches que dans les pays pauvres.

Un grand élément d'articulation entre la modernité et l'archaïsme est constitué par la bande « coast to coast », de l'Atlantique à l'océan Indien, avec ses espaces fluides. Que fait-on pour contrôler les gens dans les espaces fluides ? Cela rejoint une préoccupation de Jean-Pierre Chevènement qui est aussi mon inquiétude première : l'absence d'État. Et quand on voit que celui qui a tué le Zimbabwe est l'actuel président en titre de l'Organisation de l'unité africaine, on s'interroge...

En résumé, l'Afrique est une méga-France : si nous sommes le champion mondial du gâchis, l'Afrique a le record mondial du potentiel. On observe, çà et là, de bons résultats, comme au Ghana, au Mozambique, en Éthiopie, dans certains endroits de l'Angola, du Nigeria, etc.

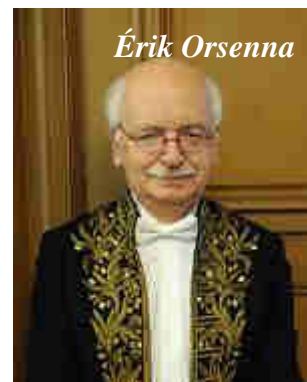
Mais comment imaginer une seconde qu'avec bientôt 40 millions d'habitants le Mali se développe ? Comment imaginer que le Cameroun n'ait pas réussi à se développer ? Comment imaginer qu'avec un peu plus d'un million d'habitants le Gabon n'ait pas réussi à offrir à ses habitants un hôpital correct ? »

**Stéphane Gompertz** : « [...] À propos de la francophonie, je crois que nous devrions faire un choix. Je partage ton analyse sur l'hypocrisie du discours que nous tenons. Si nous pensons qu'on peut encore faire du français une des langues véhiculaires parlées dans l'Afrique francophone, il faut y mettre les moyens et cela coûte très cher. Je ne suis pas sûr que nous en ayons les moyens, je ne sais pas non plus si nous en avons la volonté. Ou alors, se résoudre à ce que le français soit une langue pratiquée par les élites, en Afrique francophone mais aussi en Afrique anglophone.



*St. Gompertz*

En visitant l'Alliance française à Nairobi et à Kampala, j'ai été très frappé par l'intérêt des jeunes élites kényanes et ougandaises pour notre langue et pour notre culture. Il y a là un potentiel qu'on pourrait exploiter. Mais il faut se dire que cela concernerait une minorité de la population, les gens qui aiment notre culture ou les gens d'Afrique orientale anglophone qui veulent commercer avec l'Afrique francophone. »



*Érik Orsenna*

## 2<sup>e</sup> Forum économique de la Francophonie : de la parole aux actes !

**Après le sommet de Dakar en 2014, le 2<sup>e</sup> Forum économique de la Francophonie (FEF) s'est tenu le 27 octobre 2015 à Paris sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie et du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international. Une journée riche en échanges pragmatiques et pistes d'actions concrètes dont émerge un constat unanime : la fierté partagée des acteurs mobilisés d'appartenir à l'espace francophone, un espace bien réel, dynamique et innovant, porteur d'une valeur ajoutée forte.**



Le 2<sup>e</sup> Forum économique de la Francophonie a rassemblé près de 500 personnes, issues des 5 continents, autour d'une centaine de décideurs politiques et économiques dont la secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, et plusieurs chefs d'État et de gouvernement tels que Macky Sall,

président de la République du Sénégal, Ali Bongo, président de la République gabonaise, Hery Rajaonarimampianina, président de la République de Madagascar, et Louis Michel, Premier ministre de Belgique.

L'ensemble des acteurs a établi une feuille de route conjointe articulée autour des engagements suivants :

- Porter, chacun dans son secteur, la valeur ajoutée du français et du multilinguisme face au « tout en anglais » moins productif dans le secteur des affaires
- Sur la mobilité, clé de voûte essentielle d'une Francophonie économique :
  - Faciliter et fluidifier les échanges de biens et la circulation des personnes au sein de l'espace francophone à travers l'expérimentation d'un visa francophone économique ;
  - créer un passeport de la Francophonie pour les jeunes talents favorisant ainsi la langue française à l'embauche.



*Macky Sall, président du Sénégal a fait partie des intervenants les plus remarquables.*

- Promouvoir les initiatives existantes grâce à :

Michaëlle  
Jean (OIF).



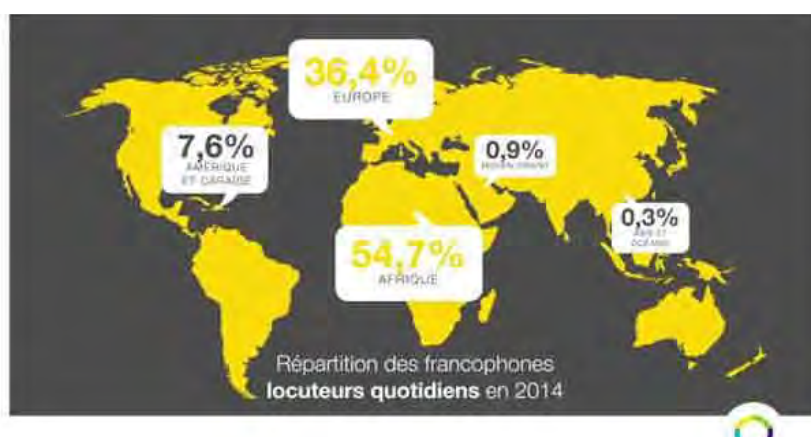
- **La création d'un label visant à encourager et à soutenir les entreprises ayant fait le choix du français à l'international et de la responsabilité sociale et environnementale.**
- La mise en synergie des réseaux existants, qu'ils soient culturels, éducatifs, politiques ou économiques.

- Une invitation a été lancée par le président de Madagascar aux entreprises présentes à s'associer aux investissements dans les secteurs de l'hôtellerie, des infrastructures, de la logistique, de la sécurité, de la communication et des ressources humaines en préparation du prochain Sommet de la Francophonie.



**Hery Rajaonarimampianina,  
président de la République de  
Madagascar.**

- Continuer à investir le numérique, nouvel horizon de la Francophonie économique qui a déjà donné naissance à des projets novateurs et prometteurs.
- Harmoniser les normes juridiques et comptables, à l'instar de ce qui a été réalisé en droit des affaires mais qui doit se généraliser aux données numériques francophones.
- **Mutualiser les outils de formation.**
- Renforcer l'appropriation de la francophonie économique par les entrepreneurs de l'espace francophone afin de mettre en lumière ses atouts.



- Poursuivre l'introduction de la culture entrepreneuriale dans les programmes d'enseignement des pays Francophones.
- Les participants se sont donné

rendez-vous en novembre 2016 à Madagascar, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie pour faire un point sur les actions engagées et les avancées obtenues.



## **BELGIQUE : l'Académie royale de langue et de littérature françaises, lieu de mémoire et de réflexion**

***L'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique (ARLLFB) nous fait découvrir les coulisses de son histoire et de ses activités. Rencontre avec Jacques De Decker, son secrétaire perpétuel depuis treize ans et académicien depuis 1997.***

***Quelle est l'origine historique de l'ARLLFB ?***

**Jacques De Decker** : « En 1769, Marie-Thérèse d'Autriche fonde la Société littéraire de Bruxelles. Elle sera supprimée par Napoléon. Ce vide sera comblé sous le régime hollandais par Guillaume d'Orange qui restaure la Société littéraire de Bruxelles. Elle réunit des scientifiques, des artistes, des écrivains, toutes les disciplines étant représentées. À partir de là, plusieurs dissidences vont se succéder. Ce qui aboutira finalement à la fondation en 1920 de notre Académie de langue et de littérature Françaises par Jules Destrée. De sorte qu'aujourd'hui la Belgique compte six Académies (trois flamandes, trois francophones), dont une est établie à Gand, les cinq autres demeurant à Bruxelles. »

***En quoi l'ARLLFB se distingue-t-elle de sa prestigieuse consœur, l'Académie française ?***



Palais de S.A.R. le Prince d'Orange à Bruxelles, en 1827, par Pierre Jacques Goetghebuer (1788-1866), eau-forte en couleur.  
Photo Académie

« Lorsqu'en 1920 Jules Destrée crée notre Académie, il a deux idées innovatrices. Dès le départ, il considère que les femmes y ont leur place, c'est un premier trait important qui la distingue de l'Académie française, qui ne suivra l'exemple belge qu'en 1981. Il a aussi innové en ouvrant l'institution à des littérateurs venant de toute la francophonie. »

### **Combien d'académiciens compte l'Académie de langue et de littérature françaises ?**

« Nous sommes quarante, suivant en cela le modèle de l'Académie française, mais Destrée a veillé à ce que ce nombre symbolique soit nuancé par l'admission de dix membres étrangers. L'Académie comprend aussi deux classes, celle des écrivains et celle des philologues. »



### **Quelle est la principale vocation de l'Académie ?**



**Jacques De Decker est membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1997 et en a été élu secrétaire perpétuel en 2002**

« C'est d'abord un lieu de conservation, de réflexion et de défense de la langue française. C'est aussi une sorte de pari, qui s'impose de plus en plus, sur la pérennité de la littérature. Il nous importe d'entretenir la mémoire de la littérature et de la langue française, telles qu'elles se sont pratiquées et se pratiquent en Belgique. Par ailleurs, notre travail comprend aussi l'édition d'ouvrages. »

### **Pensez-vous qu'il existe une littérature francophone spécifiquement belge ?**

« Être belge, c'est vivre dans un pays spécifique, multiculturel, qui a ses caractéristiques propres qui se reflètent dans la littérature, et nous distinguent des Français, par exemple. Si vous lisez la façon dont ils parlent d'Amélie Nothomb, il est rare qu'ils ne fassent pas allusion à sa « belgitude ». Ce qui permet de dire que, même si la Belgique venait à disparaître, il y aurait toujours une littérature belge. Signalons par ailleurs que, toute proportion gardée, la poésie est beaucoup plus présente dans le

paysage belge que dans le paysage français. »

### **Ces spécificités permettent-elles à la littérature belge francophone d'exister malgré l'omniprésence de la littérature française ?**

« Vous connaissez quelques boutades sur la question : un critique français, Jean-Jacques Brochier, a dit un jour qu'"un écrivain français sur deux est belge". Tout cela est à la fois exagéré et assez vrai. Il y a un comportement, un exercice de la littérature qui nous est particulier comme il est particulier aux Suisses ou aux Québécois. »

*Propos recueillis par Philippe du Busquiel (FW-B)*



## Pratt & Whitney met l'anglais de côté au Québec

Pratt & Whitney prend un virage francophone au Québec. La compagnie d'aéronautique, dont le siège social canadien est à Longueuil, vient d'annoncer à ses fournisseurs québécois qu'elle communiquera dorénavant avec eux en français seulement. Une décision loin d'être facile.



# Pratt & Whitney Canada

Une société de United Technologies / A United Technologies Company

Dans une lettre adressée à ses fournisseurs « dont l'adresse de facturation est au Québec », Pratt & Whitney annonce ses nouvelles intentions linguistiques : « *Par la présente, nous affirmons notre volonté de privilégier la langue française dans nos communications verbales et écrites quotidiennes avec vous.* »

Le document daté du 17 juin 2015, dont Radio-Canada a obtenu copie, indique que les contrats, les bons de commande et les demandes d'approvisionnement seront modifiés. En revanche, les documents déjà en circulation ne seront pas remplacés.

Pratt & Whitney est présente depuis 1928 au Québec. Sur ses 9 000 employés dans le monde, 5 000 travaillent dans la Belle Province. La compagnie est le principal employeur de Longueuil, où elle compte son siège social, sa principale usine de fabrication et un centre de révision et



de formation. Un centre aéronautique est également situé à Mirabel.

« *Nous sommes fiers de notre appartenance à la société québécoise dont la langue officielle est le français et nous reconnaissons que cette diversité linguistique fait notre richesse* », a indiqué Pratt & Whitney

Canada dans une lettre adressée à ses fournisseurs québécois.

**Pratt & Whitney fabrique des moteurs d'avion au Québec pour les principaux constructeurs mondiaux. Sa décision constitue une avancée remarquable dans une profession très largement dominée par l'anglais.**

*Thomas Gerbet – Ici Radio-Canada / 2 juillet 2015*

## DOSSIER

## Charte européenne des langues régionales Dessous politiques et rappel de la position de notre association



*Nous ne donnons ici qu'un complément – nécessaire au regard de la politisation accrue de cette question – au dossier sur les langues régionales, paru dans notre numéro 52 d'avril 2014. Nos lecteurs sont invités à s'y reporter et, s'ils ne l'ont pas conservé, à le trouver sur notre site internet ou à le demander au siège d'ALF, de préférence par courriel.*

### Ratification de la charte : Le choix d'une défaite politique de la France

#### ***Vous avez dit « culture » ?***

Selon les termes du préambule de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, « *la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe* ». Mais la Charte n'a pas la culture pour objet principal. Sur le site du Conseil de l'Europe/Bureau des traités, elle figure, de même que la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, sur la liste des traités relevant du domaine « Minorités », pas sur la liste des traités relevant du domaine « Culture ». Il s'agit, par l'appât de son patrimoine linguistique, d'amener enfin la France à reconnaître sur son territoire des minorités ethniques, elles-mêmes dotées chacune d'un territoire et d'une langue propres.

Dans une décision de juin 1999, le Conseil constitutionnel a jugé que « *la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en ce qu'elle conférait des droits spécifiques à des **groupes** de locuteurs, à l'intérieur de **territoires** dans lesquels ces langues sont pratiquées, portait atteinte aux*

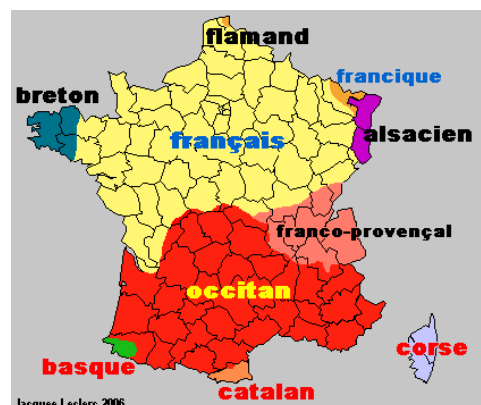


*principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ».*

Entre-temps, le texte de la Charte n'a pas été modifié, et c'est la Constitution, paraît-il, qu'il faudrait donc changer. Marché de dupes ! Si la France ratifiait la Charte, elle renierait son histoire, sa philosophie politique, sa définition non ethnique de la nation. Contrairement à ce que proclament certains, ce serait un acte d'autodestruction.

### ***L'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes en lice***

Une page du site du Conseil de l'Europe consacrée à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires permet de voir que ce texte est nettement à visée ethniciste : *« La Charte est la convention de référence pour la protection et la promotion des langues utilisées par les membres de minorités traditionnelles. Elle est entrée en vigueur en 1998 et confirme, en conjonction avec la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la volonté du Conseil de l'Europe de protéger les minorités nationales. »* Une preuve supplémentaire en est que, parmi les « liens utiles » mentionnés sur cette page, figure l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (UFCE).



Cette organisation apparaît également dans un rapport du 24 mars 2014, sur « la situation et les droits des minorités nationales traditionnelles en Europe », présenté par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. On y lit ceci : *« Selon l'UFCE, les 47 États membres du Conseil de l'Europe regroupent quelque 340 minorités autochtones, soit près de 100 millions de personnes. Un citoyen européen sur sept appartient à une minorité. Dans la seule UE, outre les 23 langues officielles, on compte plus de soixante langues régionales ou minoritaires. On estime à 40 millions le nombre de locuteurs de ces langues. »* Une note en bas de page signale que ce chiffre est « tiré de la publication de Christoph Pan et Beate Sibylle Pfeil, *National Minorities in Europe* ». L'UFCE, dont Christoph Pan a été le président de 1994 à 1996, semble ainsi faire autorité au Conseil de l'Europe.

Le caractère collectif des droits revendiqués par la Charte des langues ne saurait être mis en doute après lecture d'un autre passage de ce même rapport : *« Les locuteurs de langues régionales et minoritaires sont un atout précieux car ils permettent d'établir un lien entre les personnes. »* Dans un commentaire thématique, le Comité consultatif souligne que *« bien que la convention-cadre protège les droits des individus appartenant aux minorités nationales, la jouissance de certains de ces droits revêt une dimension collective »*. Il est précisé que *« certains droits, dont celui d'utiliser une*

*langue minoritaire en public, ne peuvent être exercés concrètement qu'en commun avec d'autres ».* Les locuteurs de langues régionales ou minoritaires sont donc bien perçus comme des « groupes », il est inutile et trompeur de le nier.

« Union fédéraliste des communautés ethniques européennes » est le nom en français de la Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen (FUEV), créée en 1949, et dont le siège est à Flensburg. Le mot « Volksgruppe », apparu dans l'entre-deux-guerres, est si lié à la politique raciale du Troisième Reich qu'il aurait dû rester relégué dans la LTI, la Lingua Tertii Imperii décrite par Victor Klemperer. Aujourd'hui, la FUEV se présente volontiers en version anglaise : Federal Union of European Nationalities (FUEN), d'apparence plus anodine.

### **La FUEV et la France**

En 2015, le congrès annuel de la FUEV s'est tenu à Komotini (Grèce), auprès de la minorité des « Turcs de Thrace occidentale ». Un objectif en était de les soutenir dans leur combat pour faire reconnaître leur caractère de minorité ethnique, alors qu'une seule minorité, religieuse, est reconnue en Grèce, celle des « musulmans », protégée par le traité de Lausanne (1923). Après avoir déploré, dans son discours d'ouverture, l'absence d'un représentant de haut rang de la « population majoritaire », le président de la FUEV, Hans Heinrich Hansen, a évoqué un bref séjour à Kiev, où il a rencontré des « représentants de diverses minorités » : « Notre mission commune est de donner une voix aux minorités nationales, aux individus comme aux groupes. » Puis il a parlé de la France, premier des « exemples négatifs » en matière de protection des minorités ethniques et des langues qui leur sont associées, avant la Roumanie, la Grèce, la Turquie, comme si son refus de l'ethnisation du politique agaçait de plus en plus.

Voici un extrait de ce qu'a dit le président de la FUEV : « *En France, les Bretons sont obligés d'accepter que leur pays natal soit à l'avenir divisé en deux régions. La Heimat des Bretons est de ce fait même démantelée, car les unités administratives sont des instruments puissants. Les Bretons nous ont demandé aide, mais nous n'avons rien pu faire, car la France est un État centralisé, et ce qui est dicté à Paris tient souvent peu compte des intérêts locaux. Cela touche encore plus les minorités. Les Alsaciens sont obligés d'accepter que leur Heimat se fonde dans une grande région France-Est. Leur point de référence n'est plus le même, et leur identité s'en trouve*





*menacée. Elsass ou Alsace ne perdureront peut-être que sur les étiquettes de vins. Les valeurs enviées de la Révolution française, la liberté, l'égalité et la fraternité, ne laissent pas de place aux minorités – ni aux Bretons, aux Occitans, aux Allemands (Deutsche) [sic], aux Catalans, aux Basques, ni aux Flamands. Le centralisme parisien menace à présent le maintien de leurs langues. La France n'a ratifié ni la Charte européenne des langues ni la convention cadre pour la protection des minorités. »* Sans la soumission à ces textes, il ne serait point de salut !

Dans la résolution générale adoptée, la FUEV demande au Conseil de l'Europe que ses organismes compétents « *continuent d'inciter les États membres à ratifier la convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* ».

### **L'argent allemand**

Le chargé des questions des rapatriés et des minorités nationales au gouvernement fédéral allemand, Hartmut Koschyk, connaît bien la Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen, à laquelle son gouvernement accorde une subvention de 100 000 euros, l'argent public allemand sert aussi au financement de l'organisation de jeunesse Jugend Europäischer Volksgruppen (JEV) /Jeunesse des communautés ethniques européennes (JCEE).

Un congrès de cette JEV, en avril 2007, était « *en solidarité avec des Occitans* ». Les « *délégués* » n'y ont pas caché « *leur inquiétude quant à la protection insuffisante, ou plutôt absente, des communautés linguistiques régionales en France* ». Sa vice-présidente a déclaré que « *selon l'article 2 de la Constitution française, le français est l'unique langue parlée en France* », et que, « *la réalité étant différente, les Occitans n'ont pas d'autre choix que de se rassembler en masse pour revendiquer leurs droits* » – une injonction nourrie d'hostilité envers la France.



### **La caution politique de Frank Walter Steinmeier**

Dans son discours d'ouverture, lors du congrès de Komotini, Hans Heinrich Hansen a déclaré que la FUEV était devenue « *un passage obligé en matière de politique des minorités* ». « *C'est, a-t-il dit, Frank Walter Steinmeier, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, qui a exprimé que la FUEV était devenue un passage obligé en matière de politique à Berlin, le 26 mars 2015, lors de l'anniversaire des déclarations de Bonn-Copenhague sur les*

*droits des minorités allemande et danoise de part et d'autre de la frontière entre le Danemark et l'Allemagne, affirmant aussi, non sans brutalité, que l'Allemagne allait continuer de mener une politique encore plus fermement axée sur l'ethnisation.* » On peut voir dans cette méthode, fondée sur la conception allemande de l'identité, l'outil d'une germanisation des zones de conflits actuels et à venir.

L'ancien maire de Sibiu, devenu président de la Roumanie en 2014, a déclaré qu'il est « *citoyen roumain, donc roumain, et allemand ethnique, d'une germanité ayant à voir non pas avec la République fédérale en tant qu'État, mais avec la langue et la culture* ». Nous revoilà confrontés à ce qui inspire la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, l'« interaction entre nationalité et identité », la « nationalité » désignant l'appartenance administrative à un État, et l'« identité » celle qui rattache au groupe ethnique avec sa langue et sa culture.

### **Conclusion**

Par la ratification de la Charte, la France se mettrait en situation de subir institutionnellement le harcèlement ethnique dont elle est d'ores et déjà l'objet, et qui s'est intensifié depuis 1990. Pourquoi devrait-elle accepter de se soumettre à la rééducation souhaitée ? Pourquoi devrait-elle renoncer à être un État dont la philosophie politique est a-ethnique, sans minorités ethniques sur son territoire et

et sans minorités françaises au-dehors ? Face aux conflits ethno-linguistiques d'aujourd'hui, épuisants et destructeurs, régressifs, l'État-nation France est tout simplement d'avant-garde. Pourquoi ratifier ?



**Yvonne Bollmann**

**Née en 1948, Yvonne Bollmann, est l'auteur d'ouvrages sur l'Allemagne et l'Europe. Maître de conférence à l'université Paris XII et germaniste, elle collabore à l'Observatoire du communautarisme où elle dénonce le régionalisme que l'Allemagne soutiendrait en Europe dans le but inavoué d'affaiblir et d'abaisser la France.**

**Elle contribue également à la revue mensuelle BI (ex-Balkans Info) dirigée par Louis Dalmas, défenseur de la cause serbe qui conteste la réalité du massacre de Srebrenica et demande la réhabilitation de Ratko Mladic.**



## J'ai tout compris : Charte des langues régionales : que cache cet enfumage ?

***Sous prétexte de défendre les « langues régionales » (breton, occitan, corse, alsacien, basque, créole, etc.) dans un dessein, en apparence, de préserver l'identité et l'enracinement de nos provinces, on prépare des dispositions législatives assez tordues. L'objectif cynique de la gauche au pouvoir n'est évidemment pas de préserver nos identités régionales françaises et européennes, mais de faire reculer la langue française au profit, notamment, de l'arabe et des langues extra-européennes, assimilés à des « langues minoritaires ». Décryptage.***

### **Une embrouille juridique**

Le Conseil des ministres a adopté, en catimini, le 31 juillet 2015 un projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en ces termes : « *La République peut ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires adoptée, à Strasbourg, le 5 novembre 1992.* » Le mot important ici est « minoritaire » et non pas « régional ». « Minoritaire » en *novlangue* signifie « immigré ».

En 1999, le Conseil constitutionnel avait déclaré que cette Charte européenne des langues régionales était contraire à la Constitution ; parce qu'elle contrevenait au principe d'égalité en prévoyant des droits spécifiques pour des « *groupes de locuteurs de langues minoritaires* » à l'intérieur de « *territoires* », en leur octroyant le droit d'employer leur langue autre que le français « *dans la vie publique* », c'est-à-dire auprès des « *autorités administratives et services publics* ». Le Conseil constitutionnel soulignait que cette Charte européenne des langues régionales « *porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français* ». Le gouvernement socialiste n'en a rien à faire et passe outre. Démocratie...



**Guillaume Faye est un journaliste et essayiste français qui ne se compromet pas avec le politiquement correct.**

Le Conseil d'État, en juillet 2015, a aussi avisé que la Charte des langues régionales n'était pas conforme aux principes constitutionnels. Elle

ouvre, selon lui, la porte aux revendications particularistes et risque de miner le « *pacte social* ». On va donc réviser la Constitution, par une « loi constitutionnelle », pour passer outre l'avis du Conseil d'État et le jugement du Conseil constitutionnel !

Il faut noter que les défenseurs comme les adversaires de cette Charte des langues régionales se combattent en se réclamant tous les deux des mêmes

principes d'égalité et de non-discrimination ! Cette histoire des langues régionales est donc un embrouillamini idéologique de plus.

Selon cette Charte, une personne face aux tribunaux comme à toute administration aura parfaitement le droit de ne plus employer le français mais « sa » langue, régionale ou minoritaire. C'est une énorme blague. Chacun sait bien que 100 % des Bretons, des Corses, des Alsaciens, des Basques, des Catalans, des Antillais, des Réunionnais, etc. parlent parfaitement le français et que 95 % ne maîtrisent absolument pas leur langue régionale. Et ceux qui la maîtrisent n'ont aucun intérêt à se compliquer la vie en exigeant de l'employer dans leurs rapports avec les administrations !

En réalité, à part la langue bretonne, qui est un *cas spécial*, qui a été modernisée, qui est vivante, enseignée (écoles Diwan) et résistante, tout comme le corse, les langues régionales de l'Hexagone sont des pièces de musée, des « curiosités », totalement hors de l'Histoire, comme l'occitan, par exemple. C'est un constat historique. Quant à l'alsacien, ce n'est pas une langue propre, mais un dialecte alémanique en voie de marginalisation. On peut le regretter. Mais nul n'empêche les défenseurs de toutes ces petites langues ou dialectes de les enseigner, de les répandre, de les écrire. Mais sans les employer devant les administrations !

En fait, on détourne sciemment le but de la Charte européenne des langues régionales : cette dernière était destinée à des pays européens qui comportent effectivement, en plus de la langue nationale, des langues vivantes locales et assez pratiquées, ce qui n'est pas le cas de la France !

### ***Un plan dissimulé contre le français***



Cette ratification des langues régionales et minoritaires vise, à vrai dire, un tout autre but que de défendre les langues européennes minoritaires « régionales » et enracinées. Il s'agit de permettre aux populations d'origine immigrée de se prévaloir de leur langue native et d'avoir le droit de ne plus employer le français. On ne nous fera pas croire qu'un Breton ou un Corse ou un Alsacien devant un tribunal, un guichet de la Sécurité sociale ou un formulaire administratif est handicapé par la pratique du français et préférerait sa langue régionale qu'il ne maîtrise pas, voire ignore totalement. En revanche, il existe, depuis peu de temps, deux autres catégories de populations :

- 1) Des immigrés, souvent clandestins, qui ne maîtrisent pas le français.
- 2) D'autres, qui le maîtrisent, mais qui, par revendication et hostilité, n'attendent qu'une chose : l'instauration de l'arabe ou du turc comme un « droit » dans la pratique officielle linguistique. On en imagine les conséquences. Elles seront ingérables. Devant un tribunal ou une administration, une personne pourra exciper de sa « langue

minoritaire » pour ralentir ou entraver les procédures, en demandant, par exemple, des traducteurs. Les islamisateurs de la France y trouvent leur compte.

L'objectif caché est de *supprimer l'usage officiel du français* énoncé par l'article 2 de la Constitution et qui s'inspire de l'édit de Villers-Cotterêts (1539), instituant le français à la place du latin comme langue politico-administrative obligatoire<sup>1</sup>. Il s'agit d'une entreprise dissimulée de défrancisation, de déseuropéanisation. Nos voisins et amis allemands, espagnols ou autres sont autant visés que nous. L'arrivée massive, ces derniers mois, de vagues de migrants clandestins qui ne parlent pratiquement pas les langues européennes, ou mal le seul anglais, augmente l'acuité du problème.

Cette Charte des langues régionales ouvre donc la boîte de Pandore à des revendications de locuteurs de langues *étrangères* en France (et plus du tout « régionales ») qui vont se réclamer du « pourquoi pas nous ? ». C'est la porte ouverte à des exigences d'emploi de l'arabe, du turc ou de langues extra-européennes dans la vie quotidienne et dans les rapports avec l'Administration. Les dernières mesures de Mme Vallaud-Belkacem en faveur de l'enseignement de l'arabe dans le primaire et le secondaire vont dans le même sens. Il s'agit d'une entreprise de subversion. Le trotskisme n'est pas loin, ni l'islam...

Les organes du Conseil de l'Europe sont chargés du respect de la Charte des langues régionales. Comme en toutes matières, les institutions européennes non élues (mais *nommées* par leurs pairs), anti démocratiques, instances strictement partisans et idéologiques, marquent des buts contre la véritable identité européenne et l'avis des peuples de notre continent.

En revanche, face à la domination de la langue anglo-américaine dans les institutions européennes, le Conseil de l'Europe ou la Commission ne font rien, elles ne promeuvent aucune « charte » d'égalité des langues *nationales*. Nombre de documents ne sont même plus traduits dans les langues nationales et sont livrés en anglais. Égalité ?

La Charte des langues régionales est donc un enfumage, un stratagème idéologique, qui utilise la défense des identités régionales européennes pour promouvoir les langues et les cultures extra-européennes, en particulier l'arabe et le turc. Il faut être idiot pour se laisser prendre à ce piège.

---

<sup>1</sup> Une grande erreur de la République jacobine a été d'interdire et d'opprimer les langues et parlars régionaux, notamment le breton. Elle a créé un clivage aberrant, un conflit idiot, par obsession centraliste, entre la langue politico-administrative et culturelle centrale, le français, et les langues régionales. Les archéologues ont montré que les habitants de Pompéi parlaient et écrivaient en osque alors que le latin était la langue administrative et politique incontestée. L'osque n'était nullement interdit. Les habitants étaient parfaitement bilingues, voire trilingues puisque beaucoup parlaient grec.

Guillaume Faye (août 2015)

## L'adoption de la Charte européenne des langues serait une manœuvre insidieuse contre la République !

Aujourd'hui, la langue française est, en fait, attaquée autant que les langues régionales et minoritaires par de nouveaux totalitarismes qui ne cherchent pas plus à préserver les citoyennetés parcellaires et leurs langues régionales que les citoyennetés nationales : ils cherchent à en faire des éléments de folklore sans portée politique. La Charte européenne n'a pas pour objet la sauvegarde des langues régionales (basque, corse, breton, occitan...) ou minoritaires (ouolof, berbère, arabe...). Celles-ci, éléments du patrimoine collectif, peuvent parfaitement être sauvegardées par la loi. Mais la charte a un autre but. Elle veut, comme le dit son préambule, modifier la vie publique en y introduisant le rôle officiel de ces langues. On feint d'oublier que la langue française est d'abord celle de l'Administration qui nous gouverne. Toucher à la langue, c'est toucher au droit et à l'égalité des citoyens. On n'ose imaginer que des décisions aussi graves puissent relever d'un positionnement tactique d'un Président affaibli.



**Homme politique, écrivain et conférencier, André Bellon est un ancien président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.**

Avec la Charte, la vie publique serait donc communautarisée. On comprend mieux alors l'obsession de François Hollande de régionaliser tellement la vie publique (réforme des collectivités locales, elle aussi imposée au pas cadencé), en contradiction avec toute la tradition républicaine. Et, face aux communautés, le seul élément de cohésion deviendrait la langue et la pensée de la mondialisation. Mais si une telle réforme peut évidemment être proposée, peut-elle être imposée par un gouvernement dont la légitimité est pour le moins chancelante ? Dans ces circonstances, un référendum est en tout cas absolument indispensable.



**Extrait d'un texte d'André Bellon, ancien président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée**

## Les « Latins » d'Europe pour une résistance en commun ?

**Réaction de notre amie italienne Anna Maria Campogrande (association européenne Athena) contre l'instrumentalisation des langues régionales pour l'hégémonie impériale.**

Il m'est difficile de comprendre une telle attention aux langues régionales alors que le français, la langue nationale officielle, est négligé et en voie de disparition au sein des institutions européennes.

Le français qui a été longtemps la langue de **conception** et de communication la plus importante, au sein de l'Europe institutionnelle, actuellement, est totalement marginalisé y inclus par le commissaire de la France qui écrit des lettres en anglais au gouvernement français, dans l'indifférence totale des Français, des autres francophones et des pays latins obnubilés par des années de propagande et d'occupation. La mise à l'écart du français, au sein du processus d'intégration de l'Europe, porte atteinte à toute la civilisation gréco-latine et à sa participation au processus d'intégration.

Cette offensive ultérieure, doublée par la disparition du plurilinguisme, fait des pays latins, *de facto*, des véritables colonies de la pensée unique anglo-américaines au sein de l'Union européenne.

Nous sommes dans l'urgence d'une prise de conscience de la catastrophe politico-culturelle et, avant tout, démocratique que la disparition du plurilinguisme comporte au sein de l'Europe, et de la nécessité de la mise en place d'une stratégie, concertée, entre tous les pays latins pour faire face au danger d'anéantissement et de disparition de notre civilisation. Il vaut la peine de rappeler que, en termes démographiques, au sein de l'Union européenne, les pays latins constituent plus de la moitié de l'ensemble des citoyens européens.

Il est grand temps que la question linguistique européenne soit abordée en termes de civilisation, ce qui comporte que l'on arrête de concevoir et rédiger les textes législatifs et réglementaires originaux dans une seule langue, laquelle ne dispose même pas des notions et des termes juridiques indispensables à une rédaction correcte des dispositions applicables aux États membres qui relèvent de systèmes juridiques héritiers du droit romain et des codes de Napoléon. Il s'agit là d'une colonisation beaucoup plus dangereuse et insidieuse de celle pratiquée par les invasions territoriales avec tanks et blindés.



**Pour  
Anna Maria Campogrande,  
l'Europe est un nouveau  
colonialisme...**

**Anna Maria Campogrande**



## Antonio Gramsci et le rôle international des langues nationales

***Au moment où l'on veut prendre les langues nationales en tenaille entre le globish et les langues, dialectes et patois, régionaux et locaux, voici un bref extrait d'un texte, datant de près d'un siècle, écrit par un philologue marxiste italien, membre fondateur du Parti communiste italien.***



S'il est vrai que tout langage contient les éléments d'une conception du monde et d'une culture, il sera également vrai que le langage de chacun révélera la plus ou moins grande complexité de sa conception du monde.

Ceux qui ne parlent que le dialecte ou comprennent la langue nationale plus ou moins bien, participent nécessairement d'une intuition du monde plus ou moins restreinte et provinciale, fossilisée, anachronique, en face des grands courants de pensée qui dominent l'histoire mondiale. Leurs intérêts seront restreints, plus ou moins corporatifs ou économicistes, mais pas universels. S'il n'est pas toujours possible d'apprendre plusieurs langues étrangères pour se mettre en contact avec des vies culturelles différentes, il faut au moins bien apprendre sa langue nationale. Une grande culture peut se traduire dans la langue d'une autre grande culture, c'est-à-dire qu'une grande langue nationale, historiquement riche et complexe, peut traduire n'importe quelle autre grande culture, être en somme une expression mondiale. Mais un dialecte ne peut pas faire la même chose.

***Antonio Gramsci***

***(transmis par Georges Gastaud, président de l'association COURRIEL)***



# BRÈVES

## Henrik de Danemark : « J'enrage de voir la langue française maltraitée »

**Court extrait d'un entretien d'une page que le prince consort de Danemark, né Henri de Monpezat, a accordé à Stéphane Bern, pour Le Figaro (12 octobre 2015)**

**Né français, vous êtes un grand défenseur de la langue française ?**

*« L'état de la langue française me déprime, je suis atterré lorsque j'écoute la radio ou la télévision. Je suis engagé dans sa défense, j'enrage de la voir maltraitée et je constate avec effroi que ceux qui refusent les anglicismes ou les facilités de langage sont considérés comme des ploucs. Au Danemark aussi, le français perd sa place. Il y a même des Français qui font exprès de parler anglais aux Danois qui maîtrisent le français !*

*Je vois des Français qui parlent anglais avec mon épouse alors qu'elle est parfaitement francophone et qu'elle est mariée à un Français depuis cinquante ans ! Tout le monde a renoncé, même les parents qui n'osent plus reprendre leurs enfants lorsqu'ils commettent des fautes. »*



LE FIGARO  
20  
Henrik de Danemark  
« J'enrage de voir la langue française maltraitée »  
Le prince consort de Danemark, né Henri de Monpezat, a accordé à Stéphane Bern, pour Le Figaro (12 octobre 2015)

Henrik de Danemark, le prince consort de Danemark, né Henri de Monpezat, a accordé à Stéphane Bern, pour Le Figaro (12 octobre 2015) une interview d'une page dans laquelle il s'exprime sur la situation de la langue française en France et au Danemark. Il se dit atterré par l'état de la langue française qu'il entend à la radio et à la télévision, et se déclare engagé dans sa défense. Il constate avec effroi que ceux qui refusent les anglicismes ou les facilités de langage sont considérés comme des ploucs. Au Danemark aussi, le français perd sa place. Il y a même des Français qui font exprès de parler anglais aux Danois qui maîtrisent le français !

## Le latin inutile ?

**Vers 1930, M. Las Vergnas, professeur au lycée Janson-de-Sailly, avait répondu spirituellement aux contempteurs des études classiques dans un discours prononcé lors d'une distribution solennelle des prix...**



« Je regrette de ne pouvoir reprendre l'antique coutume de prononcer mon discours en latin... mais, que voulez-vous, la mode est passée et il n'est personne à l'heure actuelle qui aurait le téméraire courage de la ressusciter.

Primo, comme disait un latiniste de mes amis, cela pourrait passer pour un ultimatum aux humanités modernes... et ce serait ipso facto un véritable outrage au statu quo que de faire ex cathedra un pareil lapsus.

Secundo, il faut de plus en plus s'exprimer en français, c'est la condition sine qua non pour être persona grata.

Tertio, il ne faut pas ajourner sine die la remise de l'exeat que vous attendez, soit dit en a parte, comme nec plus ultra. Fini les pensums, fini les vetos ; l'heure est aux accessits, aux ex aequo, etcætera.

Dans un instant vous serez récompensés au prorata de vos efforts. On proclamera urbi et orbi vos résultats, non point grosso modo, mais in extenso, et vous emporterez un palmarès que vous conserverez jalousement en duplicata, comme memento, première ébauche au sein de l'alma mater, alias l'universalité, de votre curriculum vitae.

Vous partirez ad libitum les uns par l'omnibus, les autres pedibus cum jambis ou vice versa. Aussi ne veux-je plus retarder votre sortie d'un seul alinéa ou d'un seul post-scriptum et, parvenu à mon terminus, je me contente de vous dire simplement in extremis : mes chers amis, au revoir et belles vacances... »

## La potion magique du français...



- FAITES DU LATIN ! -

## Hommage à Henri Rethoré



Nous avons appris la nouvelle du décès d'Henri Rethoré, à l'âge de 87 ans, à son domicile parisien, le 11 Novembre 2015.

Henri Rethoré, diplômé de l'École nationale de la France d'outremer, occupa différents postes en Afrique dans les années 1950 et 1960, puis devint sous-directeur au Quai d'Orsay dans les années 1970.

En 1979, il est nommé consul général de France à Québec, poste qu'il occupera jusqu'en 1983.

En particulier, il suivit de près le premier référendum sur la souveraineté du Québec, organisé par René Lévesque, Premier ministre de la province francophone à cette époque. Il est ensuite nommé ambassadeur de France à Conakry (Guinée), de 1984 à 1988, puis à Kinshasa (Zaire, aujourd'hui RDC), de 1989 à 1992. En 1993, il est nommé conseiller diplomatique du gouvernement pour la préparation du sommet de la Francophonie de l'île Maurice.

Henri Rethoré a toujours été un grand ami de l'Afrique, du Québec et de la francophonie.

Rappelons que le consulat de France à Québec avait été créé sous le Second Empire pour défendre les intérêts des Français du Québec. Depuis le voyage du général De Gaulle au Québec, notre consulat de Québec est devenu consulat général de France et assure le rôle d'une véritable ambassade au Québec, ce qui provoquera certaines tensions avec le gouvernement fédéral canadien et l'ambassade de France à Ottawa.



**Le consulat général de France à Québec.**

En 1998, il est coprésident fondateur, avec Marcel Masse, de la commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. Il était aussi membre d'honneur de l'association Frontenac-Amériques.

Nous présentons à son épouse Marie-Ange et à l'ensemble de sa famille toutes nos plus sincères condoléances.

Ses obsèques ont été célébrées le 18 novembre à Paris.

*Alain Ripaux*

***Au nom d'Avenir de la langue française, je me joins à cet hommage d'Alain Ripaux à un grand francophone de France, et à un ami dont j'avais été l'un des successeurs au Québec, et qui a toujours soutenu nos combats, avec les Xavier Deniau, Philippe Rossillon, Daniel Jurgensen, Martial de la Fournière, Bernard Émont, Jean-Marc Léger, Gilles Rhéaume, Jacques-Yvan Morin, Jacques Parizeau et bien d'autres résistants français et québécois à l'empire.***

*Albert Salon*

## L'anglais, seule langue étrangère proposée au concours d'entrée de l'ÉNA

**Question écrite de Claudine Lepage (sénatrice socialiste, Français établis hors de France), publiée dans le JO Sénat du 9-4-2015 - page 799**



M<sup>me</sup> Claudine Lepage appelle l'attention de M<sup>me</sup> la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique sur les conséquences du choix de l'épreuve d'anglais comme seule épreuve de langue au concours d'entrée à

l'école nationale d'administration, à partir de la session de 2018.

Les douze autres langues, autorisées jusqu'à présent par l'arrêté du 13 octobre 1999, ne pourront plus être choisies au concours d'entrée et seront, au cours de la scolarité, reléguées dans des formations facultatives non prises en compte dans le classement final.

Ce choix de la langue unique représente une régression incompréhensible, contraire à toute vision prospective et aux intérêts de la France tels qu'ils sont généralement affirmés par le gouvernement français.

Le monde d'aujourd'hui est un monde plurilingue qui ne devrait admettre aucune hégémonie linguistique et priver les futurs hauts fonctionnaires de l'ouverture au monde que permet la diversité linguistique et culturelle lui semble très inopportun, alors même que les anglophones s'interrogent sur les limites de leur propre monolinguisme.

De surcroît, elle estime que la France donnerait un très mauvais signal à l'ensemble des pays dont les langues sont éliminées du concours, avec un impact logiquement négatif sur l'enseignement du français dans le monde. Elle souhaite donc l'alerter sur les conséquences d'une telle décision.

### **Réponse du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique**

La nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'École nationale d'administration ont été modifiés par l'arrêté du 16 avril 2014. Celui-ci introduit notamment une épreuve d'anglais obligatoire aux trois concours de l'École nationale d'administration. La maîtrise de l'anglais, devenue la langue de travail européenne et internationale, est en effet nécessaire à la pratique professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique de l'État et ne peut être atteinte que s'ils disposent d'un niveau initial minimal. L'entrée en vigueur de cette épreuve est toutefois différée à 2018, alors que les concours réformés sont mis en œuvre dès





Le site strasbourgeois de l'ÉNA, au bord de l'Ill, à Strasbourg. (Photo Rémi Leblond)

2015, afin de laisser aux futurs candidats, qui conserveront durant cette période et sans aucune restriction le choix d'une autre langue vivante parmi celles proposées, le temps nécessaire pour s'adapter. A contrario, la création d'une deuxième épreuve de langue vivante ne semble pas pertinente au regard, d'une part, de l'égalité de traitement entre les candidats, d'autre part, des difficultés d'organisation et des coûts supplémentaires qu'elle engendre. En effet, nombre de candidats externes provenant de l'université ne maîtrisent pas de deuxième langue vivante, tandis que nombre de candidats des concours internes et troisièmes concours ont cessé de maintenir leurs compétences dans leur seconde langue vivante. Au demeurant, les langues étrangères constituent un enjeu essentiel dans le cadre européen. Ainsi, les élèves de l'ÉNA bénéficient, au cours de leur formation d'une durée de deux ans, d'un apprentissage soutenu et de qualité avec l'obligation de choisir deux langues vivantes, pour un total de 180 heures de cours. Les langues enseignées à l'École sont multiples : anglais, allemand, espagnol, italien, russe, portugais, arabe et chinois. En marge des cours obligatoires, l'ÉNA offre aussi la possibilité aux élèves de travailler en auto-formation grâce à quatre laboratoires multimédia, de disposer de nombreuses ressources documentaires et pédagogiques et de participer à des activités extrascolaires variées : débats, clubs et conférences sont ainsi proposés par les professeurs. La richesse internationale de la population strasbourgeoise vient également compléter ces opportunités [sic] d'apprentissage de langues étrangères. Le gouvernement veillera à ce que cette politique d'apprentissage des langues étrangères à l'ÉNA soit maintenue.

## PARUTIONS SIGNALÉES

### De quel amour blessée Réflexions sur la langue française

***Alain Borer entreprend de réhabiliter le « projet » de la langue française, aujourd'hui désavouée par ses locuteurs et par leurs dirigeants politiques.***



Dans un ouvrage empreint d'érudition, Alain Borer prend la défense de la langue française et entend réhabiliter le « projet » – aujourd'hui désavoué par ses locuteurs – qui fut le sien pendant plusieurs siècles. Ce « projet », on peut le définir comme un ensemble de pratiques et de valeurs (politiques,

morales, esthétiques) que la langue a façonnées au cours de son histoire et qui, en retour, ont en quelque sorte modelé sa structure grammaticale et ses prescriptions élémentaires. Pour Alain Borer, en effet, la langue française n'est pas le simple reflet des usages d'une époque, mais elle édifie une vision du monde, porte donc un « projet » qui s'étend bien au-delà des règles du « beau langage » et implique ses interlocuteurs dans le respect de valeurs communes. C'est pourquoi elle est un espace de représentations culturelles et de relations politiques, où se noue le lien complexe entre le Symbolique et le Réel. Irréductible à sa fonction d'échange, la langue française n'est donc pas, dans la perspective d'Alain Borer, un simple « outil » de communication, mais elle est animée par une « pensée morphologique » et œuvre au « projet » d'une civilisation tout entière porteuse de valeurs, d'héritages, de symboles et de principes structurants.



**Jean-Patrick Géraud**

**« De quel amour blessée, Réflexions sur la langue française »,  
par Alain Borer, 256 p., Gallimard, 22,50 €**



## Littré Références : L'excellence de la langue française

La grammaire est « *une connaissance empirique de ce qui se dit* ». Cette définition, proposée par Denys le Thrace il y a plus de deux mille ans, autorise aujourd'hui encore une description de la langue française et de ses règles conduite avec rigueur, mesure, clarté et, si possible, quelque agrément pour un lecteur attentif à l'usage, sans être grammairien de métier.

Inspiré par l'esprit du Littré, cet ouvrage rassemble :

- une **grammaire de l'excellence**, véritablement « écrite » et fluide, qui « raconte » la langue à partir des grands textes de la littérature, de La Fontaine à Gide, de Pascal à Beckett ;
- un **traité d'orthographe**, expliquant et commentant toutes les difficultés avec intelligence et simplicité ;
- la **conjugaison de tous les verbes** français, à tous les temps et modes ;
- un **recueil de plus de 150 citations** d'auteurs illustres sur les thèmes de la langue française et de la création littéraire.

Livre de référence, ce volume consacré à la langue française se veut aussi un ouvrage utile. Utile parce qu'il permet de répondre à une question, d'éclairer une incertitude, de renouer avec des connaissances lointaines, peut-être oubliées. Utile pour écrire ou s'exprimer avec moins d'embarras, pour lire avec plus d'acuité et de plaisir, pour, enfin, aider efficacement ses enfants dans leur maîtrise du français.



*Littré Références : L'excellence de la langue française, par Roland Éluard,  
éditeur : Rue des écoles (2015), 736 p., 30 €*

## Le français en chantant

***S'il est une belle approche de la langue française, c'est bien celle qui consiste à la louer sous l'angle de ses textes musicaux et de ce qui fait que la chanson française demeure encore aujourd'hui un remarquable outil de transmission de notre patrimoine linguistique à travers le monde.***



« Le français en chantant » fut le sujet de réflexion pluridisciplinaire des 7<sup>e</sup> Journées de la langue française qui ont réuni en avril 2014, à Angers, Liré et Ancenis, nombre d'enseignants, chercheurs, acteurs politiques et économiques, représentants des institutions, musicologues et ethnologues, pour montrer que l'alliance magique entre les mots et la musique constitue une expression florissante de notre patrimoine autant qu'elle représente un levier économique très remarquable pourvu qu'on l'associe à une politique de diffusion efficiente.

Voici les actes de ces **Rencontres de Liré** maintenant publiés. Sous l'éminente direction de

Françoise Argod-Dutard, agrégée de lettres modernes, professeur honoraire des universités, vice-présidente déléguée des Lyriades de la langue française<sup>1</sup> chargée du conseil scientifique, *Le français en chantant* regroupe

<sup>1</sup> L'association *Les Lyriades de la langue française* organise régulièrement des événements de dimension internationale, les Rencontres de Liré, autour de la langue française et de la francophonie. Elle anime aussi, à Angers, un centre de langue française constituant à la fois un conservatoire, un centre de recherches, un lieu d'information et d'échange, un espace de rayonnement de la langue française, en France, dans les pays de la francophonie et dans le monde.

l'ensemble des communications, conférences, tables rondes, séminaires et débats qui ont balisé le riche cheminement de ces journées.

Préfacé par le lexicologue Jean Pruvost, musicien et compositeur à ses heures, cet ouvrage nous guide avec bonheur dans les arcanes de la chanson française, du « Chant des oiseaux » de Clément Janequin, des troubadours à Brel, en passant par la « Grande rhétorique » de Boby Lapointe au service du comique de la dérision. Le rôle social de la chanson y occupe une large part, autour du phénomène du cours de français en chantant et de son appui pédagogique, de la chanson traditionnelle régionale. Puis la contribution de la chanson française dans les arts permet au lecteur d'apprécier son utilité au cinéma et dans la comédie musicale de langue française. Notons aussi un beau travail sur les chansons de la Grande Guerre au chapitre de la vie culturelle et économique.

### ***Des interventions remarquées***

Saluons les interventions remarquées de Xavier North, alors délégué général à la langue française et aux langues de France, sur le thème *La chanson française, entre patrimoine, création et transmission*, et de M<sup>e</sup> Jean-Claude Amboise, docteur en droit, avocat au barreau de Paris, spécialiste du droit de la langue française, sur un thème qui lui est cher et qu'il manie avec brio : *Poids économique et image de marque de la chanson française à l'étranger*.

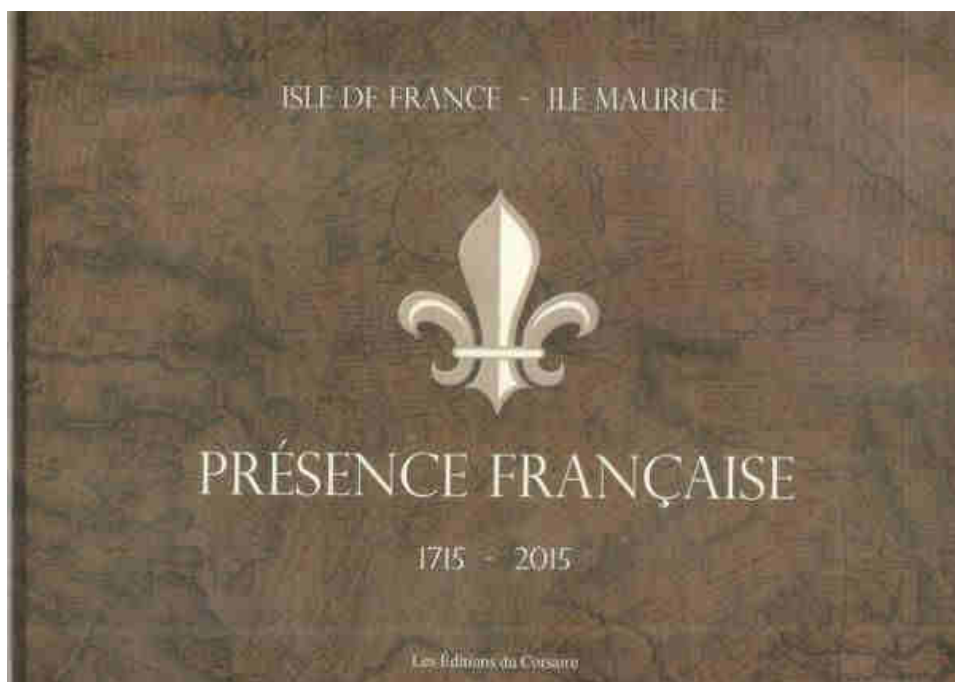
Cette dernière contribution est suffisamment optimiste pour avoir permis à Françoise Argod-Dutard de conclure ces journées en élargissant le thème à la chanson francophone en soulignant que lesdites chansons francophones « remportent un franc succès sur toute la planète ». Et de préciser que le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) a en effet relevé que « sur les 200 meilleures ventes d'albums en 2013, 92 % sont le fait d'artistes francophones et que sur les plus gros succès de l'année, dix-sept des vingt premiers artistes sont francophones ».

Merci aux organisateurs de cette manifestation d'avoir eu l'idée lumineuse de placer la langue française sous le signe de la chanson et de la musique, adressant de facto à tous les amoureux de notre belle langue un sérieux mais néanmoins joyeux message d'espérance pour son avenir parfois incertain.

***Catherine Distinguin,  
administratrice d'Avenir de la langue française.***

***Le français en chantant – Presses Universitaires de Rennes 2015 –  
Collection « Interférences » – 390 p., 20 €.***

## Présence française à l'île Maurice, 1715-2015



La présentation officielle du livre **Présence française 1715-2015**, réalisé par l'*Amicale France-Maurice*, a eu lieu en octobre 2015 à Port-Louis en présence de la présidente de la République, Ameenah Gurib-Fakim, et de l'ambassadeur de France, Laurent Garnier. Ce livre sur le tricentenaire de la présence française à Maurice est le résultat d'un travail collectif remontant à quelques années, lorsque l'*Amicale de l'île Maurice France* (présidée par Armand Maudave) avait imaginé et planifié cette commémoration et ses cérémonies diverses.

L'ouvrage a bénéficié de la participation de 25 auteurs français et mauriciens, dont Thierry Burkard et Albert Salon, tous deux membres des associations *Avenir de la langue française (ALF)* et *France-Maurice* et anciens chefs de mission de coopération à l'ambassade de France de Port-Louis. Les thèmes portent sur l'histoire, la coopération officielle France-Maurice, la jurisprudence, le développement constitutionnel, la littérature, l'architecture, la gastronomie, la franc-maçonnerie, l'économie et la place de langue française dans l'arc-en-ciel linguistique mauricien.

**Albert Salon**

à commander par courriel à la librairie **LE TRÈFLE** à Maurice,  
[marketing.trefle@orange.mu](mailto:marketing.trefle@orange.mu), prix 30 €